

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **D2026\_0142** avec **0** pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : **11/06/2026**  
Objet : **Marché n°26.031 - Maintenance de serveurs DELL de la Ville de Tourcoing**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **11/06/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **D\_cision DF CPAJI\_D2026\_0142.pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260611-D2026\_0142-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **11/06/2026**



# Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE  
PUBLIQUE

DFCPAJI\_D2026\_0142

**Objet** : Marché n°26.031 – Maintenance  
des serveurs DELL de la Ville de  
Tourcoing - Conclusion

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;**

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI\_AR2026\_0115 du 28 mars 2026 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Conseiller municipal délégué ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée le 10/04/2026 en vue de la réalisation de la maintenance des serveurs DELL de la ville de Tourcoing.

Considérant que la société SCC France a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans la lettre de consultation ;

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : De conclure le marché n°26.031 avec la société SCC pour un montant forfaitaire de 7 713,52 € HT pour la période initiale en vue de la réalisation de la maintenance des serveurs DELL de la ville de Tourcoing. Le marché est conclu pour une période de 12 mois à compter du 08/06/2026 ou de la date de sa notification si celle-ci y est postérieure. Il est reconductible trois fois de manière tacite pour la même durée. Les reconductions sont soumises au même montant.

**Article 2** : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

**Article 4** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 11 JUIN 2026



**Pour le Maire par délégation,  
Le Conseiller délégué auprès du Maire,  
Jean-Marie VUYLSTEKER**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Marie Vuylstecker', written over a horizontal line.

Accusé réception en Préfecture le : 11 JUIN 2026

Publié sur le site de la Ville le : 11 JUIN 2026